

ALGICIDE CURATIF MOUSSANT

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

NOM GENERIQUE

ALGICIDE CURATIF MOUSSANT

UTILISATION

Produit algicide préventif pour le traitement d'eau des piscines.

FABRICANT

MAREVA PISCINES ET FILTRATION

Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

Email personne chargée de la Fiche de Sécurité : tech@mareva.fr

N° d' appel d' urgence

FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

Irritant pour la peau et les yeux (avant dilution).

Eviter de respirer ou de pulvériser le produit : possibilité d'irritation des voies respiratoires.
Rincer le bidon plusieurs fois dans la piscine afin d'éviter tout incident.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

SUBSTANCE ACTIVE 10 à 20 % de Chlorure de didécylidiméthylammonium à 70%

Classification des composants utilisés dans cette préparation

Chlorure de N° CAS : 7173-51-5 N° CE : 230-525-2
didécylidiméthylammonium C, N, R10, R22, R34, R50, R67

4 - PREMIERS SECOURS :

CONTACT AVEC LES YEUX Laver immédiatement et abondamment à l' eau claire. Consulter un spécialiste.

CONTACT AVEC LA PEAU Laver immédiatement à l' eau claire et au savon.

INGESTION Ne pas faire vomir, ne pas faire boire.
Consulter un médecin.

INHALATION Placer la personne à l'air frais.
Si l'irritation des voies respiratoires persiste, consulter un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE :

DANGERS SPECIFIQUES Aucun.

MOYENS D' EXTINCTION Tous les moyens de lutte contre l'incendie sont autorisés.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Toxique pour les organismes aquatiques.

Dégradabilité facile 90% en 10 jours. Classe de danger pour l'eau WGK = 2.

Cette préparation est un algicide pour le traitement des eaux de piscines.

En cas de déversements accidentels dans le milieu naturel l'effet principal serait l'effet algicide.

13 - INFORMATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION :

Diluer largement le produit à éliminer dans de l' eau,

Éliminer le produit en tenant compte de la réglementation en vigueur.

Ne pas déverser le produit pur dans le réseau d'égout.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Préparation non soumise à la réglementation sur les transports de marchandises dangereuses.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1990 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

Symbole de danger

Xi - Irritant



Phrases R

36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S

- 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
- 24 / 25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un spécialiste.
- 46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

SUISSE :

CHZB1159

ALLEMAGNE :

Registriernummer : N-28055

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Indications sur la classification du Chlorure de didécyl diméthylammonium

R10 : inflammable

R 21/22 : Nocif en cas d'ingestion

R34 : Provoque des brûlures

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges

Classement ICPE de l'ALGICIDE MOUSSANT

Classification ICPE : NC

Autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document. Cette fiche de sécurité a été rédigée et doit être utilisée uniquement sur ce produit.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **2923.90.00**